Ecole maternelle Léonard De Vinci

2 ter, rue Jacques Kablé

94130 Nogent-sur-Marne

Tel : 01.88.29.64.30

**Procès-verbal du conseil d’école**

**Jeudi 20 octobre 2022 - début de séance 18h**

Présents :

- Mesdames Carrière, Delannet et Gacem représentantes de la municipalité

- Les parents élus de la PEEP

- L’équipe enseignante

Excusées :

1. **Présentation de l’école**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Classe** | **Effectif** | **Enseignant** | **Atsem** | **Etage** |
| PS/GS  Palmier | 10PS 15GS = 25 | **Mme Emsellem (excusée)**  Mme Galland | Séverine Nester | RDC |
| PS/GS  Oranger | 14PS 12GS = 26 | **Mme Havard** **(excusée)**  Mme Mallet | Corinne Siméon | 1er |
| PS/GS  Pin | 12PS 13GS = 25 | **Mme Israel (arrêtée)**/Hazan  Mme Parcigneau | Leslie Devos | 1er |
| PS/GS  Marronnier | 11PS 14GS = 25 | **Mme Chemin (excusée)**  Mme Galland | Dévi Murugan | 1er |
| PS/MS  Bambou | 14PS 12GS = 26 | Mme Mazel | Sonia Hervé | RDC |
| MS Chêne | 27 | **Mme Sengphrachanh** (**arrêtée**) | Sandra Bernardino | 1er |
| MS Bouleau | 27 | Mme Versaut | Pamela Mwamba | RDC |
| Psychologue scolahire |  | **Mme Kaniewski (excusée)** |  |  |

181 élèves dont 61:PS, 66:MS, 54:GS ; moyenne de 25.9 enfants par classe.

4 élèves sont porteurs de handicap et bénéficient d’un accompagnement par une AESH, mais en deçà de leur quotité attribuée par la MDPH. Les parents nous informent qu’ils vont se mobiliser pour le nombre d’AESH et qu’un courrier à destination de Madame l’inspectrice a été envoyé.

Equipe pédagogique :

11 enseignants dont la directrice déchargée un tiers du temps tous les jeudis et un vendredi sur trois.

Madame Hazan assure le remplacement de Madame Israël du 01/10/22 au 31/03/23 en classe et sur la direction.

Madame Galland remplace les services de classe de Madame Hazan dans les classes Palmier et Marronnier depuis le 1er octobre.

Madame Kaniewski, psychologue scolaire joignable au 07 80 97 38 18

Intervenante anglais Madame Bremeault présente le mardi matin pour les GS.

1. **Récapitulatif des élections de parents d’élèves**

…**14…**.. inscrits pour **7** sièges à pourvoir ; …**151…**.. votants ; …**30**… votes blancs ou nuls, **121**…... exprimés

…**46,04%** de participation

PEEP = 7 sièges

*La directrice salue l’efficacité de la fédération de parents lors des élections. Les parents demandent si un vote électronique serait faisable l’année prochaine ?*

1. **La charte des ATSEM**

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé de l’Ecole Maternelle

La charte des ATSEM rédigée en 2019, résulte de la collaboration des services de l’Education nationale et de la municipalité. Elle définit les rôles et les missions des ATSEM au sein des écoles.

Les ATSEM sont au nombre de 7 cette année dans l’école.

Il appartient à la municipalité de fixer le nombre des ATSEM dans une école en liaison avec les services de l’éducation Nationale.

Depuis la rentrée 2021, une ATSEM est affectée dans chaque classe.

Néanmoins, la charte stipule qu’en cas d’absence d’une des ATSEM, du fait du rétablissement d’une ATSEM chez les grands, aucun remplacement ne sera effectué en cas d’absence, sauf situation exceptionnelle laissée à l’appréciation du service entretien et gardiennage.

L’ATSEM est placée pendant le temps scolaire sous l’autorité de la directrice.

Elle est à la fois l’assistante pédagogique des enseignants, elle participe à la mise en œuvre des projets pédagogiques prévus par l’enseignante et sous sa responsabilité, prépare le matériel, peut surveiller les siestes, nettoie et assure la mise en œuvre du protocole COVID dans les classes, peut assurer quelques soins rudimentaires en cas de blessure (eau sur des plaies et poches de glace) ou attribuer des médicaments, uniquement dans le cadre d’un PAI, si le directeur ne peut pas s’en charger.

Elle organise également l’accueil et la sortie des enfants et assure aussi les services à la cantine auprès des animateurs.

L’ATSEM travaille de 7h45 à 17h45 et un mercredi sur deux ou sur trois de 11h15 à 17h15.

Elle peut être également sollicitée en cas de besoin pour la bonne organisation du service minimum d’accueil.

*L’équipe enseignante met en avant la qualité du travail assumé par les ATSEM tant dans l’accompagnement en classe auprès des élèves que dans l’efficacité des tâches ménagères.*

*L’école est toujours propre et bien entretenue.*

1. **Vote du règlement intérieur**

Changement au niveau du stationnement des poussettes et autres véhicules dans l’enceinte de l’école. Port de couvre-chefs interdit à l’intérieur par les élèves et les agents.

Le règlement intérieur est voté à l’unanimité.

Le règlement sera envoyé par mail à tous les parents, accompagné d’un mot dans les cahiers de correspondance en novembre attestant sa prise de connaissance. La Charte de la laïcité et le protocole sanitaire niveau socle ont été collés également.

1. **Assiduité scolaire**

D’après la circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est devenue obligatoire pour tous les enfants de 3 ans et plus.

Chaque élève est soumis à l’obligation scolaire, qui est une condition de la réussite scolaire.

Pour repérer l’absentéisme, les enseignants doivent chaque jour (matin et après-midi) procéder à l’appel des élèves. Le règlement intérieur de l’école précise les conditions dans lesquelles les absences des élèves sont signalées aux enseignants (mail à l’école, appel, ou mot dans le cahier de correspondance). Les parents sont tenus de prévenir de l’absence de leur enfant et de la justifier.

Un travail étroit entre l’équipe enseignante et les parents est mis en place en cas d’absences répétées.

**Lorsque l’enfant a manqué la classe sans motif légitime, ni excuses valables au moins 4 demi-journées complètes dans la période d’un mois ; les responsables de l’élève sont invités à un entretien avec la directrice**. Ils peuvent se faire accompagner par les représentants des parents d’élèves. Des mesures d'accompagnement sont contractualisées avec ces derniers, si nécessaire en lien avec les partenaires, en vue de rétablir l'assiduité de leur enfant.

**Modalités d’aménagement de l’assiduité scolaire en petite section**

Décret n° 2019-826 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019

L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi.

Les parents doivent adresser une demande écrite et signée au directeur de l’école qui la transmet à l’Inspecteur de l’éducation Nationale.

L’aménagement peut être modifié à la demande des parents.

*A ce jour, l’école ne constate pas d’absentéisme abusif, il est cependant rappeler que les départs en vacances doivent s’organiser au moment des congés scolaires.*

**Plan de continuité pédagogique**

En cas de fermetures de classes ou d’école **liées à l’évolution du contexte sanitaire**, ou de contraintes d’isolement de la part d’un élève alors la continuité pédagogique s’applique. De ce fait, les parents seront invités via une boîte mail de classe ou un blog de classe à récupérer les travaux proposés par l’enseignant.

(Attention ne s’applique pas en cas d’un arrêt médical de l’enseignant ou de l’enfant)

1. **Organisation des APC**

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires**.**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.

Il s’agit d’activités réalisées en petits groupes d’élèves (environ 6) pour renforcer les apprentissages fondamentaux sur une période déterminée. La participation des enfants aux APC est soumise à l’autorisation des parents.

Les séances d’APC sont proposées sur le temps de la pause méridienne, les séances durent 30 minutes et travaillent 2 ou 3 compétences ciblées.

En début d’année les APC s’adressent en priorité aux élèves de MS et GS.

Un roulement est opéré toutes les 8 à 10 semaines.

Actuellement, …**23…**.. élèves bénéficient des APC.

1. **Protocole de transition scolaire-périscolaire**

Les activités périscolaires telles que la garderie du matin, la restauration scolaire, le goûter en fin de journée et la journée du mercredi sont assurées par l’équipe d’animation qui dépend de la municipalité. Benoit Kopczuk, Directeur du centre de loisirs est secondé par Paula Donval Directrice adjointe en maternelle.

L’équipe regroupe 10 animateurs + la directrice adjointe

4 animateurs pour les PS, 3 pour les MS et 3 pour les GS

Il y a 2 animateurs référents par classe. Le matin et au retour de la pause déjeuner, les animateurs amènent les enfants dans la classe pour les remettre à l’enseignante, à 11h35 et à 16h15, les animateurs viennent chercher les enfants dans la classe également.

*L’équipe enseignante apprécie la communication efficace avec l’équipe d’animation. La présence d’animateurs référents pour les classes garantit la sécurité affective des petits. Les informations sont toujours bien relayées, le matériel est mis en commun en fonction des besoins.*

Les parents ajoutent que des plaintes concernant la qualité et la quantité des repas ont été remontées (pas assez frais, trop industriel). Certains parents testent la cantine cette dernière semaine avant les vacances.

1. **Santé**

Protocole sanitaire (voir l’infographie rentrée 2022)

Niveau socle du protocole rentrée 2022, cours en présentiel, pas de restriction dans la pratique des activités sportives ni dans le brassage des élèves.

Niveau qui peut évoluer vers des niveaux 1, 2 ou 3

1. **Sécurité**

Incendie : 3 exercices d’évacuation incendie sont prévus dans l’année et répartis par trimestre, le premier s’est plutôt bien passé.

Plan Vigipirate « sécurité renforcée-risque attentat » :

* Affiche du logo à l’entrée du bâtiment
* Entrée possible des familles pour la dépose et la récupération des enfants dans la classe, limitée au strict minimum, une personne.
* Sens de circulation d’entrée et de sortie imposé pour éviter les attroupements aux abords de l’école.
* Signalement en cas de stationnement de véhicule devant les accès de l’école.
* Exercice PPMS prévu en période 2, les parents en seront informés une semaine avant.

*La directrice valorise la mission des gardiennes et de l’homme d’entretien présents à la loge et aux ouvertures des portes de l’école. L’école bénéficie d’une surveillance efficace et continue de 7h30 à 19h tous les jours ce qui n’est pas le cas dans toutes les écoles. Les gardiennes filtrent les entrées et les sorties, assurent la bonne circulation des parents lorsqu’ils entrent dans l’école (entrée par le portail et sortie par l’accès pompiers).*

Prévention harcèlement :

Une formation à destination des directeurs a été présentée par l’Inspectrice de l’Education nationale, il s’agit de sensibiliser le personnel éducatif aux repérages de situations de harcèlement et d’intervenir selon la méthode dite de préoccupation partagée.

L’équipe pédagogique rappelle l’importance accordée au climat scolaire axe 3 du projet d’école.

1. **Travaux effectués**

* Changement du portail

Structure de jeu de la voiture dans la cour appréciée des enfants mais dangereuse, plusieurs enfants s’y sont coincés les jambes ou les pieds en passant leur articulation à travers les ouvertures, demande de changement de structure, photo à l’appui.

La demande de savon en mousse en remplacement du savon liquide actuel n’a pas abouti. Entre les distributeurs et la fontaine à eau, le savon liquide dégouline des doigts des enfants, ce qui rend le sol extrêmement glissant et a déjà occasionné des chutes d’enfants et d’adultes.

Les Atsems placent des bouteilles à savon sur les fontaines, les enfants les utilisent avec l’aide des adultes mais ne sont pas autonomes.

Demande de remplacement du miroir cassé en salle polyvalente, trou dans le mur du fond et fuite terrasse classe centre de loisirs Moyens.

Fenêtre salle des Atsems.

*L’équipe enseignante remercie également Monsieur Bery l’agent d’entretien de l’école qui assure les petits travaux et les réparations au quotidien. Son aide précieuse a été indispensable lors de l’emménagement des enseignantes dans les classes, lors de la mise en place du bureau de la directrice et lors des déménagements successifs du mobilier des classes. A chaque période de vacances, les enseignantes revoient leur plan de classe et l’aménagement des espaces de jeux pour les faire évoluer.*

1. **Coopérative scolaire**

Chaque année les enseignants demandent une participation financière aux familles dans le cadre de la coopérative scolaire qui se fait de façon volontaire et permet de soutenir les actions éducatives de l’école pour financer des projets articulés autour de pratiques pédagogiques.

Nous faisons une première demande au mois de septembre et une seconde en février. L’argent est réparti équitablement entre les classes et une partie contribue à l’élaboration de projets d’école.

L’affiliation à l’OCCE, garantit la traçabilité des fonds utilisés et qu’elle soit faite à bon escient.

Cette coopérative permet d’améliorer la vie scolaire et de mener à bien des projets avec la participation des parents.

Bilan 2021-2022 :

Entrées : 10 816€ Sorties : 11 781€

Solde le 31.08 : 395,48

L’adhésion 2022-2023 à l’OCCE coûte 410 € et couvre l’assurance scolaire.

1er appel aux dons 2022-2023: 3 325€

Entrées à venir : vente des photos (30% de la recette sont gardés pour la COOP générale) et appel aux dons n°2 en février 2023.

Chaque classe bénéficie de 350€ pour des projets spécifiques.

Pour l’année 2022-2023 :

* Une demande de prêts de jeux mathématiques collaboratifs OCCE a été formulée, pour compléter l’axe « mathématiques » du projet d’école, en attente de réponse.
* Une pré-inscription au projet départemental « maternelle et cinéma » est en attente de validation.

Les classeurs comptables sont archivés pendant 10 ans et restent disponibles à la vue des parents sur demande.

1. **Projet d’école et autres projets**

**Projet d’école :**

* **Axe vocabulaire :**

Etudes d’albums à raconter via Narramus : reconduits

Etude de la polysémie des mots grâce aux sacs à mots (M. Cellier) : reconduits

* **Axe mathématiques** :

Jeux de société stratégiques ou collaboratifs inter-niveaux : reconduits

« Maths en vie » à travers l’exploitation d’images de la vie courante : à approfondir

Progression de l’apprentissage aux échecs : à initier

* **Axe climat scolaire :**

Aménagement de la structure de l’école en classes double-niveaux : reconduits

Initiation au secourisme : apprendre à porter secours (1er degré du secourisme) : à investir

Participation au projet « maternelle et cinéma » pour développer l’expression des émotions à travers l’étude de l’état émotionnel des personnages : en attente de validation

**Projets en lien avec la municipalité :** (à compléter)

* Langue : intervenante en anglais tous les mardis matins Sophie Bremeault 30 minutes de séances hebdomadaires
* Bibliothèque : accueil des classes + visite d’une exposition
* Spectacle de la scène Watteau les 23 et 24 mars 2023 (en attente de confirmation)
* Spectacle de fin d’année 2022 « Les contes de ma Babushka » financé par la municipalité le 12 décembre 2022 (devis en attente de validation)

**Projet proposé par la fédération de parents d’élèves :**

* Projet écoresponsable : les parents proposent le ramassage de déchets, le café des parents, construction de boîtes à insectes, …
* Projet de fête de fin d’année : proposition d’une kermesse en mai

**Fin de séance : 20h05**

Elisabeth Hazan

*Directrice école maternelle*

*Léonard De Vinci*

*2 ter rue Jacques Kablé*

*94 130 Nogent-sur-Marne*